

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## CONCERNANT L'ELABORATION DU PLU ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT SORNIN

Par arrêté N°2021\_11 du 26 Mai 2021 le Maire de la commune de Saint Sornin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique de l'élaboration du zonage d'assainissement et du PLU de la commune.

A cet effet, Monsieur Raphaël DELLE-CASE, domicilié à SIECQ (17490) - a été désigné par le Président du Tribunal administratif comme Commissaire-enquêteur.

L'enquête publique unique se déroulera à la mairie de Saint Sornin du **Mercredi 16 Juin 2021 à partir de 14 h 00 au Vendredi 16 Juillet 2021 à 12 h00** (soit 31 jour), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune [www.saint-sornin.fr](http://www.saint-sornin.fr).

Le Commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

|                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| - Mercredi 16 Juin.....de    | 14 h 00 à 17 h 00 |
| - Samedi 26 Juin.....de      | 09 h 00 à 12 h 00 |
| - Mercredi 7 Juillet.....de  | 14 h 00 à 17 h 00 |
| - Vendredi 16 Juillet.....de | 09 h 00 à 12 h 00 |

*L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur les registres ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.*

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU et/ou le zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête de la mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie – 1 Place Saint Saturnin 17600 SAINT SORNIN ou par messagerie à l'adresse : [plu.zonage-assainissement.saintsornin@orange.fr](mailto:plu.zonage-assainissement.saintsornin@orange.fr).

Le Maire.